

Les propriétés des exécutés de septembre

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb016_f0161

SourceBoite_016-2-chem | R. [révolution?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

H. m^{re} XVIII

Les propriétés de l'écrou de sept

c/7 de Paris 10 sept 92.

"A l'égard du effet mobilier, tel que linge, habits, bijoux ou somme de deniers contenus sur le débiteur, ne pouvant être considérés que c/7 mobilière indéterminée, et sur lesquels le c/7 n'a aucun droit:

Le c/7 s'est arrêté que les dits objets ne devant servir à la c/7 de d'la section, ne doivent servir qu'à servir sur la véritable propriété d'iceux et être remis sur bon et suffisant désignation, aux monts, ventes et ayant cause de penoune délégués ..."



